

## ENQUÊTE PUBLIQUE

### **Demande d'ouvertures et de modifications de voiries communales dans le cadre d'un projet de construction et d'exploitation d'un centre commercial Application du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale**

Concerne la demande de la s.a. CORA (anciennement dénommée s.a. Audima), dont le siège social est établi zoning industriel 4<sup>ème</sup> rue n° 20 à 6040 Jumet,

en vue de voir ouvrir et modifier des voiries communales dans le cadre de son projet de construction et d'exploitation d'un centre commercial faisant actuellement l'objet d'une demande de permis intégré en cours d'instruction pour environ 36.494 m<sup>2</sup> de surface commerciale nette (dont des boutiques, des moyennes surfaces et un hypermarché de 7.504 m<sup>2</sup>), la création de voiries internes et 2.392 places de parking dont 1.200 en parking semi-couvert et 1.192 places à l'air libre.

La demande d'ouvertures et de modifications de voiries communales comprend :

- la réalisation d'une voirie communale de liaison entre la rue Jules Vantieghem et la RN511 avec la création d'un rond-point permettant aux usagers de rejoindre Famiflora depuis le projet de centre commercial de la s.a. CORA et inversement, ainsi que la modification, par voie de conséquence, de la rue Jules Vantieghem au droit de cette voirie de liaison en projet ;
- la réalisation d'une voirie communale conventionnée au sens de l'article 10 du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale, constitutive de la voirie périphérique des parkings desservant le projet de centre commercial, en ce compris les aménagements à apporter, dans ce cadre, à la voirie de liaison prédécrite et à la voirie de desserte de la zone contigüe, destinée à recevoir des petites et moyennes entreprises.

Le projet est soumis à enquête publique en application des articles 12 et 24 du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 16 août 2017.

Date d'affichage de la demande : 08 août 2017.

Date d'ouverture de l'enquête publique : 16 août 2017.

Lieu : Service urbanisme – rue de Berne 4 à 7730 Leers-Nord.

Date de clôture de l'enquête publique : 14 septembre 2017.

Les observations et réclamations écrites peuvent être adressées : Collège communal - rue de Berne 4 à 7730 Leers-Nord.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la clôture de l'enquête, au Service urbanisme, rue de Berne 4 à 7730 Leers-Nord, chaque jour ouvrable de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, ou sur rendez-vous auprès de Monsieur Alexandre Deconinck, responsable du Service urbanisme (056/48.13.72).

Tout intéressé peut formuler ses observations ou réclamations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.


Une séance de clôture de l'enquête publique est organisée le 14 septembre 2017, rue de Berne 4 à 7730 Leers-Nord, à 10 h00.

Toute personne intéressée peut formuler ses remarques et observations lors de cette séance.

Des explications techniques peuvent être sollicitées auprès :

- du demandeur (Jean-Luc STORME – 071/25.88.89)
- du conseiller en aménagement du territoire (Alexandre DECONINCK– 056/48.13.72)

Par le Collège :  
Le Directeur Général,

  
HUBAUT Alain



Le Bourgmestre,

  
SENESAEL Daniel